



Sherbrooke, 5 février 2021

Communiqué : Quel avenir pour les soins à domicile ?

En novembre 2020, les ministres Christian Dubé et Marguerite Blais ont annoncé qu'une somme supplémentaire de 100 millions de dollars serait allouée à la bonification des services de soins à domicile. L'AQDR Sherbrooke a accueilli favorablement l'annonce de la bonification du montant alloué pour les soins à domicile et considère ce geste comme un premier pas. Toutefois, un financement supplémentaire doit s'accompagner d'un plan efficace et d'une stratégie à long terme puisque les problèmes actuels liés aux services de soins à domicile vont bien au-delà d'un déficit budgétaire.

Les demandes à cet effet se sont amplifiées pendant la première vague de la pandémie de COVID-19 et continuent d'augmenter puisque les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie ou avec des besoins particuliers souhaitent demeurer à la maison le plus longtemps possible. De plus, la pandémie a accentué la méfiance des personnes âgées à l'égard des CHSLD et des résidences privées pour aînés (RPA) tant les conditions de vie y ont été négligées et les libertés limitées. Les offres de milieu de vie actuelles pour les aînés incluant des services de soins infirmiers, par exemple les RPA, ne sont pas accessibles pour les personnes à faible revenu puisque les coûts des loyers sont extrêmement dispendieux. Finalement, les personnes habitant en région souhaitent demeurer auprès de leur famille et de leur communauté alors que les RPA se situent souvent dans les grandes villes. Déménager signifie alors souvent un risque d'isolement accru pour ces personnes déracinées de leur milieu. De la somme annoncée, 65 millions de dollars iront aux CISSS et CIUSSS pour bonifier l'offre de service et 10 millions seront accordés pour améliorer les conditions de travail des travailleurs, qui passeront d'un taux horaire de 14,25 \$ à 16 \$, ce qui correspond à une augmentation de 1,75 \$ de l'heure. D'une part, l'augmentation du salaire du personnel facilitera l'embauche et la rétention des travailleurs. Toutefois, le taux horaire de 16 \$ demeure nettement insuffisant pour la vocation que représente le travail des préposé(e)s d'aide à domicile, considérant les compétences particulières qu'elles doivent mobiliser au quotidien pour faire leur travail. De plus, la majorité des personnes qui occupent ce travail sont des femmes et encore une fois, cela creuse l'inégalité salariale des métiers considérés comme traditionnellement féminins.

D'autre part, aucune somme n'a été versée pour soutenir les proches aidants, qui pallient depuis plusieurs années déjà la pénurie d'employés qui sévit actuellement dans le secteur des soins à domicile. Rappelons que la plupart des proches aidants ne peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt puisque les critères d'admissibilité sont très contraignants. Ces derniers finissent souvent par offrir de l'aide et du soutien bénévolement, ce qui implique beaucoup de sacrifices, voire de la précarité financière. Non seulement un assouplissement des critères pour obtenir de l'aide financière serait bienvenu, il serait important de mettre à disposition des proches aidants des ressources pour du soutien et de l'aide psychologique puisque plusieurs vivent de la détresse et de l'épuisement.

Finalement, l'AQDR Sherbrooke se questionne à savoir si les chèques emploi-service, qui permettent actuellement à un usager de devenir l'employeur d'un(e) préposé(e) d'aide à domicile, sont problématiques. En effet, les personnes qui ont recours à ce service ne sont pas toujours en mesure de gérer un employé puisqu'elles peuvent vivre avec des limitations importantes, que ce soit physiques ou cognitives. Nous n'avons qu'à rappeler le cas d'Olivette Chabot¹, 92 ans et atteinte de la maladie d'Alzheimer, qui a subi une poursuite du gouvernement en 2019 en lien avec les chèques emploi-service.

L'AQDR Sherbrooke rappelle que l'annonce gouvernementale est un premier pas annoncé pour les soins à domicile pour répondre aux besoins criants des personnes en perte d'autonomie. Toutefois, nous réitérons la nécessité de mettre en place des stratégies et des actions claires en cohérence avec cette annonce afin d'améliorer l'offre des soins à domicile à long terme.

Marie-Ève Fabi, intervenante

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1158592/soins-domicile-plaintes-poursuites-aidantes#:~:text=Olivette%20Chabot%2C%2092%20ans%2C%20est,par%20son%20fils%2C%20St%C3%A9phane%20Hudon.>